



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025 à 19H
MAIRIE – SALLE DU CONSEIL**

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

Membres présents : SUTTER Dominique, FURLAN Rose, RHIM Jean-Paul, SONDAG Valérie, CHENEL Isabelle, IGLESIA Evelyne, VIGNET Guy, PHAM-DINH Alain, DEMAISON Raymonde, Hervé LASSALAS

Absents excusés : TARAL Jean-Claude (procuration à Jean-Paul Rhim), CHRISTMANN Hélène (procuration à Dominique Sutter), LAUBERTEAUX Thierry (procuration à Isabelle Chenel), GOUILLAUD Serge

Présence : 11/15, le quorum est atteint

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé à l'unanimité.

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes.

1 Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, et constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Il remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion

Madame Dominique SUTTER, 1^{ère} adjointe, prend la présidence de la séance pour présenter à l'assemblée le compte financier unique 2024.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2024
Energie et Fluide	94 979,29 €
Fournitures diverses-Frais postaux et télécom	15 905,51 €
Entretien et maintenance	110 374,13 €
Communication et animations	52 903,66 €
Ecole-Périscolaire	117 069,19 €
Assurances, prêt, taxes et honoraires	53 494,50 €
Charges personnel et élus	527 118,64 €
Opération d'ordre	46 775,00 €
TOTAL	1 018 619,92 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2024
Remboursements rémunérations personnel	53 212,39 €
Concession cimetière, droits de chasse, convention voirie, taxes OM locatif	11 189,98 €
Dotation MM, impôts directs	796 312,03 €
Dotation de l'Etat, TCVA, dérogation élèves	74 598,60 €
Revenus immeuble, location salles	109 503,01 €
Abonnement biblio, remboursement Groupama	42 668,62 €
Opération d'ordre	43 565,00 €
TOTAL DEPENSES	1 131 049,63 €

Les charges générales en augmentation sont dues :

- Hausse du tarif du gaz
- Recrutement d'une ATSEM pour la 3^{ème} classe
- Passage à temps plein d'agents communaux
- Travaux au centre socioculturel pour améliorer le confort de la cantine
- Travaux au 35 rue de Metz
- Peinture de candélabres
- Coût du périscolaire avec le nouveau prestataire en année pleine, suite au désistement de l'ancien.

DEPENSES INVESTISSEMENT	Réalisé 2024
Opération d'ordre	43 565,00 €
Capital des emprunts	63 492,11 €
Casse supplémentaire et équipement	153 037,81 €
Travaux bâtiments communaux	42 888,75 €
City stade, panier basket, jeux	26 698,54 €
LED éclairage public	113 676,00 €
Matériel et outillage	24 109,77 €
Voirie	46 835,91 €
Taxes d'aménagement-Titres	6 291,20 €
Attribution compensation	43 565,00 €
TOTAL DEPENSES	564 160,09 €

RECETTES INVESTISSEMENT	Réalisé 2024
Attribution compensation	43 565,00 €
FCTVA, taxe aménagement	104 229,59 €
Excédent fonctionnement	281 657,37 €
Subventions (DETR, ambition Moselle, fonds de concours, Plussur)	123 147,42 €
TOTAL RECETTES	552 599,38 €

Il reste au 31/12/2024, 2 emprunts :

- Pour le centre socioculturel : capital + intérêts restants dus de 164 324,78 € sur 11 ans
- Pour la rue de Metz : capital + intérêts restants dus de 643 236,37 € sur 9 ans

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	1 131 049,63 €	552 599,38 €
Dépenses	1 018 619, 92 €	564 160,09 €
Résultat 2024	112 429,71 €	-11 560,71 €
Résultat de clôture 2023	224 936,94	-116 084,92 €
Résultat clôture exercice 2024	+ 337 366,65 €	-127 645,63 €
Résultat cumulé 2024	+ 209 721,02 €	

La commission des finances, réunie le 2 avril 2025, a émis un avis favorable à la présentation du compte financier unique 2024. Le conseil municipal vote et arrête à l'unanimité (13 voix pour puisque Mme le Maire ne participe pas au vote) les résultats du compte financier unique 2024 tels que résumés ci-dessus.

2 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

On retrouve le résultat positif de 209 721,02 € en recette de fonctionnement, il est décidé d'affecter une partie de ce résultat, soit 127 645,63 €, au chapitre 01 des dépenses d'investissement. La commission des finances, réunie le 2 avril 2025, a émis un avis favorable à cette affectation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette affectation du résultat de fonctionnement 2024.

3 Vote des taux d'imposition communaux 2025

La commission des finances s'est réunie le 2 avril 2025 et propose différents scénarii : pas d'augmentation, une augmentation de 1% ou de 2 %.

Résultat des votes : 1 voix pour 0 % ; 6 voix pour 1 % ; 7 voix pour 2 %

Ainsi, pour la taxe foncière du bâti, le taux de référence passera de 25,68 % à 26,19 %, pour le non bâti de 51,02 % à 52,04 % et pour la taxe d'habitation (résidences secondaires) de 12 % à 12,24 %.

Pour information, le taux de la taxe foncière bâtie est en moyenne de 33,25 % sur le département de la Moselle en 2024.

Le Conseil Municipal, valide une augmentation de 2% des taxes.

4 Attribution des subventions aux associations

Ayant reçu les CERFA des différentes associations, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

- Foyer des Jeunes : 3 490,50 €
- Amicale du personnel Communal : 2 400 €
- Sapeurs-pompiers de la Moselle : 800 €
- Les Arts 57 : 470 €
- USEP : 253 €
- Les p'tits Saulniots : 200 €

Pour la subvention concernant le Foyer des Jeunes, 13 voix (Jean-Paul Rhim ne peut pas voter étant responsable de section) valide la subvention.

Pour les autres associations, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde pour 2025 ces subventions.

5 Vote du budget primitif 2025

Le projet de budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes. Le budget de fonctionnement s'élève à **1 381 713,02 €** et celui d'investissement à **1 565 066,63 €**, soit un budget total de 2 946 779,65 €.

Les dépenses du budget de fonctionnement restent stables et le résultat 2024 permet d'affecter l'excédent en investissement :

OBJET	REALISE 2024	BUDGET 2025
11 – Charges à caractère général	385 654,13 €	371 246,02 €
12 – Charges personnel	447 006,57 €	472 300,00 €
14 – Atténuation de produits	3 210 €	3 500 €
23 – Virement section investissement	0 €	364 197,00 €
42 – Opération d'ordre	43 565 €	47 115,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	108 335,27 €	97 755,00 €
66 – Charges financières	30 848,95 €	25 500,00 €
67 – Charges exceptionnelles	0	100 €
TOTAL	1 018 619,92 €	1 381 713,02 €

Les projets envisagés en investissements sont :

OBJET	MONTANT
Solde architecte bâtiment école	7 800 €
Parking	500 000 €
Etude parking	12 210 €
Terrain pétanque	15 000 €
Op 15 : bâtiment modulaire	20 500 €
Frais études bâtiments modulaires	10 146 €
Opé 19 : fenêtres ESC	7 850 €
Préau école primaire	36 000 €
Opé 30 : enfouissement des réseaux	577 000 €
Réseaux de voirie	20 871 €
Signalétique	3 000 €
LED éclairage public (solde)	14 150 €
LED nouveau lotissement	17 400 €
Outillage	5 000 €
Vidéoprojecteur école	2 000 €
Jeux parc du moulin	29 770 €

Il est nécessaire d'envisager un prêt relais sur 3 ans pour réaliser le parking perméable, car des subventions seront versées en 2026. Cette solution (un prêt court) permet de ne pas affecter le budget du prochain mandat pour envisager de nouveaux projets. Le projet ne se fera que si les conditions sont rassemblées pour obtenir ce prêt et si les subventions sont validées.

Cette proposition de budget primitif a été validée par la commission des finances du 2 avril 2025.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 et délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres.

6 Fonds de concours : remplacement sol et jeu parc du Moulin

Les sols de l'aire de jeux du parc du Moulin et la structure de jeux sont vieillissants et abîmés. Pour assurer le bien-être des enfants, il est souhaitable de changer l'ensemble.

Les devis obtenus pour la réfection du sol, la fourniture et mise en place d'une structure de jeux, sont :

- MD LOISIRS : 24 801,51 € HT soit 29 761,81 € TTC
- KOMPAN = 26 422 € HT soit 31 706,40 € TTC
- HUSSON : 34 865,26 € HT soit 41 838,31 € TTC

La commission travaux réunie le 2 avril 2025 propose de retenir l'offre de la société MD LOISIRS qui correspond le mieux aux attentes de la commune. Une subvention auprès de l'Eurométropole de Metz au titre du fonds de concours, sera déposée et le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses investissement :

- Article 2188 – Autres immobilisations 29 761,81€ TTC

Recettes :

- Article 1326 –Autres EPL (fonds de concours) 12 439 €
- FCTVA 4 882 €
- Article 2148 – Autres immo corporelles (Fonds propres) 12 441 €

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce projet et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution, et adopte le plan de financement proposé

7 Fourniture et installation d'abris au groupe scolaire – Demande de subvention

Le sujet est reporté

8 Acquisition d'une parcelle C 1953

M. René HOMBOURGER représentant les intérêts de la SNC Les Arches, propose de vendre à la commune, la parcelle cadastrée section C 1953, d'une superficie de 21 ares 19 centiares, au prix de 60 € l'are, soit 1 271,40 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet achat, confie la rédaction de l'acte à Maître André LOMBARDI, notaire à Metz, et charge le Maire ou son représentant de représenter la commune lors de la signature de cet acte.

9 Acquisition de parcelles boisées

L'Office des Mosaïques par Maître Philippe KRUMMENACKER représentant les intérêts des conjoints Roser, propose de vendre à la commune pour un montant de 1 958 €, les parcelles cadastrées section B représentant 48a 95ca :

- n° 602 d'une contenance de 12a 88ca
- n° 605 d'une contenance de 3a 37ca
- n° 606 d'une contenance de 7a 49ca
- n° 608 d'une contenance de 1a 85ca
- n° 609 d'une contenance de 2a 05ca
- n° 610 d'une contenance de 15a 56ca
- n° 611 d'une contenance de 5a 75ca.

La commune s'acquittera de la prestation de service de la SAFER pour un montant de 420 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet achat, confie la rédaction de l'acte à Maître Philippe KRUMMENACKER, notaire à Metz, et charge le Maire ou son représentant de représenter la commune lors de la signature de cet acte.

10 Convention du partenariat armées-collectivités

La convention Armées-Collectivités a pour objectif de structurer et renforcer les relations en rassemblant les partenariats sans les remettre en cause (elle ne se subsiste pas aux conventions existantes).

Les objectifs de la convention de partenariat Armées-Collectivités et les actions qui en découlent sont les suivants :

1. L'accueil des familles des militaires dans le territoire (logement, emploi, scolarisation, ...)
2. Le développement de la force morale de la jeunesse (éveil aux questions de défense, sport, transmission de la mémoire)
3. La diffusion de l'esprit de défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat Armées-Collectivités.

11 Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'Eurométropole en 2023

Le Maire présente les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public (RPQS) pour l'exercice 2023 produit par l'Eurométropole de Metz :

- de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- de l'assainissement
- d'eau potable

Ceux-ci sont disponibles en mairie ou consultable sur le site internet de l'Eurométropole de Metz.

Le Conseil Municipal en prend acte.

12 Divers

- Les travaux d'enfouissement ont débuté le 14 avril. La circulation est alternée. Elle devra être interrompue sur une période qui sera précisée ultérieurement.
- La réunion publique pour l'aménagement de la M7-rue de Briey aura lieu le mardi 6 mai à 19H.
- L'étude d'OMNIBUS pour le parking perméable de la salle polyvalente sera restituée fin avril. Une réunion d'information avec les membres du comité de pilotage (FDJ, conseil des sages, conseil des jeunes) sera organisée après validation de l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21H15

A Saulny, le 14 avril 2025

Le Maire,


Nathalie SPORMEIEUR

